



Union Départementale  
de l'Economie Sociale et Solidaire  
des Hautes-Alpes

8 av. Lesdiguières 05000 GAP  
udesso5@udesso5.org



## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE

21 mars 2018

Salle Vivian Maier - Hôtel du Département - Gap

### Etaient présents

1	ANGLADA	Camille	Pays SUD	32	HEBRARD	Philippe	UDAF des Hautes Alpes
2	ARMANDO	Mylène	UDAF des Hautes Alpes	33	HORGUES-DEBAT	Jean	ASCCC
3	AUNE	Isabelle	Fondation Edith Seltzer	34	JAMAL	Myriam	Collectif 05
4	BACHA	Kérim	Les amis de l'abbaye de Clausonne	35	LAPARLIERE	Cécile	ADAPEI 05 « La Source »
5	BAUD	Thierry	La Petite Ourse	36	LEROY	Maurice	Terre de Liens Paca
6	BEAUREPAIRE	François	GE CréaCoop	37	MAFFREN	Michèle	Collaboratrice Députée Pascale Boyer
7	BERLINGUEZ	Stéphanie	Coodyssée	38	MARCELLO	Luc	MJC du Briançonnais - centre social
8	BRUN	Christian	Les PEP AdS	39	MIEGGE	Christine	UTL Gapençais
9	CHAIX	Yvan	Addet	40	MISTRAL	Solange	Le Passe Muraille
10	CHASSAIN	Jean François	Maif	41	MOREAU	Mariecke	Cress Région Sud
11	DAUDE	Raphaëlle	ADRETS	42	PARODI	Nicole	AFPA
12	DEGIOANNI	René	DDCSPP 05 représentant la Préfète	43	PERRIER	Vincent	Agora 05
13	DELMAS	Bernard	Les Environneurs	44	PRAUD	Jules	Serres Lez'Arts
14	DUMESTE	Dominique	Ludambule	45	REYNIER	Joel	Conseiller municipal
15	DUSSAIS	Albane	Association Handirect05	46	RICOU	Patrick	Conseil départemental - Addet
16	ESMIEU-FOLTZER	Mireille	Autonome de solidarité laïque	47	ROUSTANG	Benoît	Echanges Paysans
17	EYRAUD	Jean Claude	MAS 04/05	48	SAEZ NECTOUX	Brigitte	CODES 05
18	EYRAUD-CHAUME	Laurent	Le Pas de l'Oiseau	49	SERRES	Helene	CEPAC
19	FAGGIANO	Luisa	AFPA	50	SOTOCA	Eric	Sotoca Online
20	FENOY	Clotilde	Les Villages des Jeunes	51	SOULIER	Janine	Fédération ADMR Hautes-Alpes
21	FIALON	Jean marc	Archipel accueil international	52	SPINOSA	Richard	Direction Territoriale Pôle emploi
22	FRAIZY	Jean-Joël	CIBC Alpes Provence	53	THOMAS	Marie-Cécile	MFR Ventavon
23	GIMBERT	Yves	La JPA 05	54	TOURNEUX	Chantal	Coodyssée
24	GONNET	Patrick	Les amis de l'abbaye de Clausonne	55	VACHET	Vincent	Fréquence Mistral
25	GONZALEZ	Quentin	ADELHA Ligue de l'enseignement 05	56	VANDEBAVIERE	Denis	Conseiller prud'hommes UDES
26	GUGLIELMINO	Anne	MGEN	57	VETILLART	Maryvonne	OCCE
27	GUIEU	Gilles	Dpt GEA - IUT - Pôle universitaire	58	VITORGE	Simon	Mobil'idées
28	GUILLAUME	Patrick	Association HAER	59	VITTOT	Christiane	Familles Rurales Veynes
29	GUISEPPI	Claudine	Mutuelle de France Alpes du sud	60	ZAMPA	Francis	Ville de Gap
30	HADJOUT	Nassire	ACSSQ	61	ZANEBONI	Bernard	Mutualité française
31	HAMANN	Ingrid	Directte UD05	62	ZAREV	Pierre	ADAPEI 05 « La Source »

A l'ouverture de l'AG, à 14h30, le président de l'Udess 05 Jean-Claude Eyraud remercie tous les participants et leur propose de se présenter dans un rapide « tour de table » qui permet de constater la grande diversité des structures représentées. Il communique les noms des personnes excusées.

Le secrétaire général adjoint Philippe Hébrard, chargé de l'animation, présente le programme de l'après-midi qui comprend deux parties distinctes : une réunion thématique et la réunion statutaire.

#### ❖ Le développement économique territorial en 2018

- **Présentation de la loi NOTRe et de l'agence de développement 05**  
par Patrick Ricou, 1er vice-président du conseil départemental, président de l'Addet et Yvan Chaix, directeur de l'Addet 05
- **Présentation du projet de cluster « Economie présentielle, sociale et solidaire des Hautes-Alpes »**  
par Jean Horgues-Debat

#### ❖ Assemblée générale ordinaire

1. Rapport d'activité 2017
2. Rapport financier 2017 et proposition d'affectation du résultat
3. Rapport de la commission de contrôle des comptes
4. Vote des rapports relatifs à l'exercice 2017
5. Orientations 2018-2019 : présentation, débat et vote
6. Montant des cotisations annuelles 2019
7. Ratification des cooptations d'administrateurs effectuées par le CA (art. 8.2 des statuts)
8. Élection des membres de la commission de contrôle des comptes (art. 10 des statuts)

## La réunion thématique Le développement économique territorial en 2018

Patrick Ricou et Yvan Chaix rappellent les grandes lignes de la **loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République)** du 7 août 2015 qui

- modifie l'organisation territoriale par le regroupement de collectivités
- vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

**La clause de compétence générale est supprimée pour les départements et les régions.** La commune est l'échelon de base de la République : celui de la démocratie locale. La commune demeure ainsi l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale. Les nouvelles intercommunalités montent en puissance. Les départements sont centrés sur la solidarité.

**La région a désormais la compétence économique** et donc la responsabilité du développement économique local et de l'innovation. Elle est chargée d'élaborer un schéma régional en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises (SRDEII).

Créée le 1er janvier 2015, avant l'adoption de la loi NOTRe, **l'agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes (Addet 05)** peut poursuivre ses missions par délégation de la Région qui a intégré la gouvernance du GIP et qui abonde son budget.

L'Addet a pour objectifs de

- Rayonner en termes de notoriété et d'image
- Promouvoir nos sites, nos entreprises, nos produits, nos talents, nos savoir-faire
- Attirer les visiteurs, les entrepreneurs et les capitaux
- Fédérer, structurer et développer les filières stratégiques.

Patrick Ricou et Yvan Chaix présentent la gouvernance, les moyens de fonctionnement et la feuille de route de l'agence. Ils rappellent que, sur l'insistance du préfet Besnard, l'Udess 05 a été associée à la gouvernance : son président est un **invité permanent au conseil d'orientation stratégique de surveillance**. Le diaporama illustrant la présentation de l'Addet est mis en ligne sur le site de l'Udess 05.

**Les dirigeants de l'Addet 05 annoncent à l'assemblée une collaboration nouvelle, avec l'Udess 05 en 2018, sous forme d'aide à l'ingénierie de projet sur l'économie présentielle, sociale et solidaire des Hautes-Alpes.**

Le projet, qui est **une étude-action** portée par l'Udess 05, est présenté par Jean Horgues-Debat, ancien directeur de l'Adrets. Il explique ce qu'est **l'économie présentielle**, sa prépondérance dans l'économie départementale, la place et le rôle moteur qu'y jouent les entreprises de l'ESS.

L'étude-action devra évaluer la pertinence et la faisabilité d'un « cluster » ou « grappe d'entreprises » ou « pôle territorial de coopération économique (PTCE) » ayant pour finalité d'accompagner l'évolution nécessaire des entreprises pour anticiper les mutations économiques et sociales en cours.

Cette adaptation est indispensable si l'on veut, dans le respect de l'équité territoriale,

- poursuivre le développement de l'emploi et du cadre de vie
- répondre aux besoins des habitants et des touristes de notre département
- lutter contre la désertification des vallées les moins accessibles
- renforcer l'attractivité des Hautes-Alpes.

Tout au long des exposés, les participants ont pu questionner les intervenants.

A l'issue des échanges, le président remercie les dirigeants de l'Addet 05 du soutien qu'ils ont décidé d'apporter à l'étude-action.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

## La réunion statutaire 12<sup>e</sup> assemblée générale de l'Udess 05

Le président Jean-Claude Eyraud ouvre l'AG ordinaire à 16h15, l'animation notamment des débats étant assurée par le secrétaire général adjoint Philippe Hébrard.

### 1. Rapport d'activité 2017

Le secrétaire général Yves Gimbert commente le rapport d'activité remis aux participants en séance plénière et accessible sur le site de l'Udess 05 depuis quelques jours.

L'Udess 05 fête ses **10 ans d'existence**. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 28 janvier 2008 à la Chambre d'agriculture. Le rappel de son objet (article 2 des statuts) montre qu'il est toujours pertinent même si du chemin a été fait et si le contexte a été modifié notamment sous l'effet de la loi Hamon adoptée le 31 juillet 2014.

Cependant malgré la reconnaissance obtenue, malgré le poids économique qu'elle représente, l'Udess 05 ne dispose pas des moyens à l'instar d'autres organisations professionnelles, plus anciennes, œuvrant pour le soutien et le développement du commerce, de l'artisanat ou de l'agriculture...

L'année 2017 a été lancée par l'**AG exceptionnelle réunie le 13 décembre 2016** en raison de la situation politique et économique de l'union départementale consécutive à la remise en cause du partenariat historique avec la Cress et à l'arrêt brutal de la contribution financière du Conseil régional avec ses conséquences : retrait des autres financeurs publics, licenciement économique de l'unique salarié. **A l'unanimité, les adhérents ont décidé de poursuivre l'activité de l'Udess 05, de maintenir son objet et son statut d'association qui garantit une organisation démocratique partagée par les entreprises de l'ESS du département.**

Sur le **fonctionnement interne** de l'Udess 05, le rapport 2017 montre

- **en positif** : un fonctionnement respectueux des statuts et des principes de gouvernance propres à l'ESS, la mobilisation des adhérents (AG, forum), les échanges nombreux et ouverts, les réunions de bureau fréquentes et suivies,
- **en négatif** : l'érosion (bien que limitée) du nombre d'adhérents, la difficile réunion du quorum au CA.

Concernant **les actions** conduites par l'Udess 05 en 2017, le rapport est également contrasté :

- **en positif** : les nombreuses représentations, le 12<sup>e</sup> forum, les partenariats, la coopération avec l'UDES,
- **en négatif** : l'interruption de la lettre d'info, le ralentissement des publications sur le site, les petits déjeuners également interrompus, les partenariats avec les collectivités publiques restent à (re)construire.

L'Udess 05 adhère à trois organisations agissant aux trois niveaux :

- départemental, l'Addet (lire ci-dessus)
- régional, la Cress
- national, le CNEA en tant que syndicat d'employeurs membre de l'UDES (\*).

La Cress Paca a décidé d'interrompre des années de coopération et d'actions complémentaires avec l'Udess 05 et a refusé en 2017 sa proposition de devenir la délégation départementale qu'elle prévoit de créer (cf. rapport d'activité). Il est rappelé que la loi Hamon de 2014, qui institue les Cress, précise qu'elles assurent leurs missions « **sans préjudice des réseaux d'acteurs locaux** ».

Les coopérations avec l'UDES sont jugées très satisfaisantes par les deux parties. Elles permettent à l'ESS 05 d'exister dans le dialogue social départemental, via la CPID notamment. L'UDES a renouvelé le mandat de délégué territorial à Yves Gimbert. Pour siéger au conseil de prud'hommes de Gap, l'UDES a désigné Denis Vandenvière.

Le secrétaire général constate avec satisfaction :

- la reconnaissance des entreprises de l'ESS, de l'UDES et de l'Udess 05 auprès de la Direccte UD05, des organisations patronales et des organisations syndicales à la CPID 05 et au Conseil de Prud'hommes,
- le choix de la CPID 05 de travailler sur le thème de l'intégration des salariés en situation de handicap.

Pour finir son intervention, il rappelle les conclusions du rapport de l'AG de 2015 qui sont toujours d'actualité :

- **Le territoire et l'entreprise d'ESS sont des lieux de citoyenneté**
- **La structuration territoriale de l'ESS est un enjeu qui dépasse l'intérêt corporatiste ou régionaliste.**

Invités à réagir, les adhérents interviennent pour :

- remercier les dirigeants de l'Udess 05 pour le travail effectué avec si peu de moyens,
- évoquer les difficultés que rencontrent des entreprises de l'ESS, notamment les EHPAD,
- s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour « recruter » davantage d'adhérents.

(\*) CNEA : conseil national des employeurs d'avenir – UDES : union nationale des employeurs de l'ESS

## 2. Rapport financier 2017 et proposition d'affectation du résultat

Le trésorier Christian Brun commente le rapport financier remis aux participants en séance plénière et accessible sur le site.

Après un exercice 2016 lourdement déficitaire (- 18 224,33 €), conséquence de l'arrêt brutal de la contribution financière du Conseil régional, le compte de résultat 2017 fait apparaître un **excédent de 2 935,26 €**, un résultat bienvenu qui permet de reconstituer partiellement les fonds propres de l'union départementale.

Cependant, il ne doit pas faire oublier la réalité de la situation financière que beaucoup d'associations connaissent.

**Privée de financements publics** (hormis la subvention non renouvelable de la députée Karine Berger), **l'Udess 05 a pu maintenir un niveau d'activité relativement satisfaisant en 2017 grâce aux bénévoles, aux cotisations et aux partenariats (forum, loyer) de ses adhérents. Un grand merci à eux !**

Le CA de l'Udess 05 réuni le 26 février 2018 propose à l'AG d'affecter le résultat 2017 à la réserve libre constituée pour faire face aux aléas économiques.

### État de la réserve libre (projet associatif) après affectation du résultat

Bilan au 31/12/2017		Réserve libre (projet associatif)	
Report à nouveau	0,00	Au 31/12/2017 (solde exercices précédents)	8 315,72
Résultat 2017	2 935,26	Affectation du résultat 2017	2 935,26
<b>Total</b>	<b>2 935,26</b>	<b>Total</b>	<b>11 250,98</b>

Le rapport du trésorier ne suscite pas de question.

### 3. Rapport de la commission de contrôle des comptes

Nassire Hadjout donne lecture du rapport sur les comptes 2017.

« Nous soussignés Hadjout Nassire, Leroy Maurice, avons examiné ce jour 21 mars 2018, les comptes de la comptabilité de l'Udess 05 pour l'année 2017.

Tous les documents nécessaires à notre mission nous ont été fournis, à savoir : grand livre définitif, journaux, balance globale, factures.

Nous notons que le montant des adhésions est constant avec une variation légère entre les adhésions « individuelles » et les associations à nombreux salariés. Le nombre des adhésions est d'environ 46.

Bravo pour la compression des frais et merci à la comptabilité pour le rigoureux de la présentation. »

Le rapport de la commission n'appelle pas de commentaires ou de questions de la part des participants qui remercient les membres de la commission.

### 4. Vote des rapports relatifs à l'exercice 2017

Le président soumet au vote des adhérents présents à l'AG les différents rapports présentés au nom du CA.

**L'assemblée générale adopte à l'unanimité**

- le rapport d'activité,
- le rapport financier,
- l'affectation du résultat présentée par le trésorier.

### 5. Orientations 2018-2019 : présentation, débat et vote

Le président rappelle qu'à l'AG du 13 décembre 2016, réunie pour envisager l'avenir de l'Udess 05, les adhérents ont décidé unanimement de **poursuivre les missions de l'Udess 05 en les adaptant au nouveau contexte économique et politique.**

C'est dans le cadre de ce mandat que le président au nom du CA propose aux adhérents les orientations suivantes jusqu'à l'AG 2019.

#### Orientations 2018-2019 de l'Udess 05

##### Au plan fonctionnel

- Maintenir le meilleur niveau d'activité supportable en fonction des moyens mobilisés aux plans humain, matériel et financier
- Continuer à solliciter les pouvoirs publics pour obtenir le co-financement des actions et du projet de l'union départementale
- Rechercher des partenariats (comme en 2017 avec la Maif) pour le forum et d'autres actions
- Travailler sur les statuts pour les adapter au nouvel environnement de l'Udess 05
- Redynamiser le CA

##### Au plan politique

- Travailler sur le projet de cluster « économie présentielle, sociale et solidaire des Hautes-Alpes »
- Amplifier les relations et les coopérations avec les collectivités territoriales
- Rester un adhérent actif de la Cress et faire valoir les complémentarités Udess 05-Cress (sans gêner le projet de la Cress de créer une délégation 05)
- Rester un partenaire actif de l'UDES et valoriser les complémentarités Udess 05-UDES.

Au cours du débat, les adhérents abordent différents sujets dont :

- La reconnaissance « au quotidien » de l'Udess 05 en tant qu'organisation territoriale représentative de l'ESS des Hautes-Alpes, en témoignent la présence aujourd'hui de nombreuses entreprises de l'ESS ainsi que des administrations et de l'Addet en début d'après-midi,
- La transversalité et la proximité que seule l'Udess 05 apporte aux entreprises de l'ESS du département, les autres organisations étant caractérisées par la « verticalité »,
- Le nécessaire rapprochement des entreprises de l'ESS avec les nouveaux EPCI (\*) qui doit être facilité par l'action de leur union départementale,
- La capacité de l'Udess 05 à aider, conseiller les dirigeants en utilisant les compétences qu'elles mutualisent dans un esprit de solidarité (exemple du conseil que peuvent apporter les conseillers prud'hommes issus de l'ESS).

A la demande d'un adhérent voulant connaître le positionnement de la Cress Paca par rapport aux orientations qui sont débattues, la représentante du président de l'institution régionale Mariecke Moreau insiste sur le projet - « c'est ce qui compte » - et dit sa conviction qu'il s'agit de « faire ensemble ».

**À l'unanimité, l'AG adopte les orientations 2018-2019 proposées par le CA.**

(\*) EPCI : établissement public de coopération intercommunale ; structure administrative à fiscalité propre des intercommunalités ; les Hautes-Alpes comptent 9 EPCI : huit communautés de communes et une communauté d'agglomération.

## 6. Montant des cotisations annuelles 2019

Au nom du CA, le trésorier Christian Brun propose à l'AG de maintenir le montant des cotisations que l'AG avait augmenté pour l'année 2018.

La cotisation est déterminée en fonction du nombre de salariés de l'entreprise à la fin de l'année précédente.

Effectif	Montant 2017	Montant 2018	Proposition pour 2019
de 0 à 2 ETP	33 €	35 €	35 €
de 3 à 10 ETP	66 €	70 €	70 €
de 11 à 20 ETP	110 €	115 €	115 €
de 21 à 50 ETP	220 €	230 €	230 €
51 ETP et plus	440 €	450 €	450 €

ETP : équivalent temps plein

**Après discussion, l'AG décide à l'unanimité de reconduire le barème des cotisations 2018 en 2019.**

## 7. Ratification des cooptations d'administrateurs effectuées par le CA

Le secrétaire général rappelle l'article 8.2 des statuts :

*« En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite notamment au décès, à la démission ou à la révocation par son organisation délégataire de l'un de ses membres, le conseil d'administration peut coopter, sur proposition du collège statutaire concerné, un administrateur qui, dans ce cas, assurera la durée restant à courir du mandat de l'administrateur remplacé.*

*Cette nomination est soumise à la ratification par l'assemblée générale ordinaire... »*

Le conseil d'administration soumet à l'AG la ratification des nominations suivantes :

Collège 3 - Secteur emploi, formation... : Luisa Faggiano, AFPA

Collège 4 - Secteur sanitaire, médico-social... : Cécile Laparlière, ADAPEI

À l'unanimité moins une abstention, l'AG ratifie les nominations au CA de Luisa Faggiano et Cécile Laparlière.

## 8. Élection des membres de la commission de contrôle des comptes

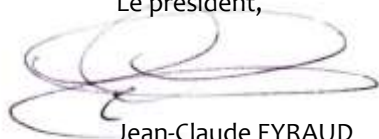
Selon l'article 10 des statuts, « la gestion des comptes de l'association est contrôlée par une commission de contrôle des comptes composée d'au moins deux membres issus de collèges différents et élus chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire par les membres de l'assemblée générale parmi eux. Ils ne peuvent être investis d'aucune autre fonction. »

Les sortants Nassire Hadjout (Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras) et Maurice Leroy (Terre de Liens Paca) sont tous deux volontaires pour poursuivre cette fonction.

À l'unanimité, l'AG renouvelle Nassire Hadjout et Maurice Leroy à la commission de contrôle des comptes.

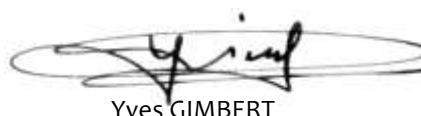
La séance est levée à 17h30.

Le président,

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean-Claude EYRAUD

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'Y' and 'G' with a horizontal line through them.

Yves GIMBERT